

UN PROJET D'ACCORD AU COURRIER RIEN NE CHANGERA, SAUF SI...

Pics

L'accord DRIC date d'octobre 2018 ☐ Un second accord était prévu, puis plus rien ☐ Cette fois, c'est la branche Courrier qui ouvre des négociations ☐ Les Pics sont concernées comme tous les autres sites du Courrier ☐ Les documents présentés laissent une impression de réchauffé ☐ Fin du J+1, fermeture des Pics, effectifs, conditions de travail, précarité, classifications... voilà les vrais sujets pour SUD-PTT !



Côté pile, la branche Courrier vient d'annoncer le lancement de négociations à la suite de l'accord signé pour la distribution il y a trois ans. Celui-ci concernera les PPDC, les PDC et les Pics. Côté face, les restructurations continuent, le niveau d'emploi se dégrade, les menaces sur les services de nuit s'accumulent...

C'est quoi le sujet ?

La Branche Courrier-colis a donc annoncé l'ouverture d'une négociation pour :

- un premier accord « pour une période intermédiaire, emportant à la fois des mesures immédiates et des travaux/suivis de moyen terme » (conclu fin avril),
- et « négocier ensuite un second accord, à horizon de 12 mois, pour intégrer les thèmes qui ne peuvent être travaillés à courte échéance. »

Et les thèmes ? Côté pile...

Quand on parle de réchauffé, c'est rien de le dire !

Exemples de thèmes : « Intégration, formation et habilitation à la prise de poste », « Construction et mise en visibilité des parcours professionnels », « Le développement des passerelles et de nouveaux parcours »... On n'échappe pas à la rengaine sur la santé et sécurité au travail avec « Conforter la SST comme une priorité managériale » ! La branche voudrait généraliser le principe du travail en équipes avec des « Equipes Autonomes et Performantes », un réchauffé des UAP ? On verra...

Sinon, une chose nouvelle, mais nous ne sommes vraiment pas demandeurs : « Le développement d'organisations évolutives » !

Au milieu de cet empilement technocratique, quelque

chose qui pourrait nous parler, c'est « La reconnaissance de la performance et de la polyvalence », si nous sommes concernés... et à quel prix !

Et côté face, la vraie vie...

C'est à se demander si l'objectif de cette négociation n'est pas là pour faire contre-feu à ce qui se passe sur le terrain et à permettre de faire passer les prochaines réorganisations. En tout cas, nous répondrons présents mais en partant de nos revendications (cf. au verso).

Pour être crédible, la branche devrait stopper tout de suite les restructurations comme celle qui concerne les Pics de Tours et Nantes, avec un personnel très inquiet dans cette dernière. Et stopper tous les projets de nouveaux horaires ou nouvelles brigades...

Du côté des effectifs et de l'emploi, la branche Courrier-colis est-elle prête à remettre en cause son principe qui consiste à laisser délibérément 8 % des emplois vacants ? Ce qui génère précarité, heures supps à gogo sur les pointes de trafic, apprentissage du travail de la part des titulaires pour les précaires, refus de congés...

La branche est-elle prête à reconnaître la polyvalence (et ses abus) en négociant sur le II.1 grade de base, revendication commune d'au moins trois fédérations ? Au lieu de nous ressasser en CNSST une matrice en vigueur dans certaines Pics depuis des années, la branche est-elle prête à prendre de vraies mesures pour lutter contre la pénibilité (cf. au verso) ?

C'est sur ces bases que nous nous rendrons à cette négociation.

Et convaincus qu'il faudra se mobiliser pour avancer et ne pas subir de reculs !

... NOUS SOMMES CAPABLES DE RÉUNIR TOUTES LES PICS DANS UNE LUTTE COMMUNE !

Sud
Solidaires

Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envièrges 75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Février 2021

Union
syndicale
Solidaires

TOURS – NANTES : CONTRE LE MERCATO DU TRAFIC !

Dans le cadre du projet PIXEL (PIC Excellente) qui doit entériner l'arrivée des flux du Maine-et-Loire venant de Nantes, les agents de la PIC de Sorigny sont partis en grève "surprise, surprise" dans la nuit du 4 février. Carton plein en nuit, 17/24, puis en 4/11 et en 6/13 !

Il faut dire que la direction y va à la hache. Au fait, la branche est-elle au courant 😊 ? Au programme, réduction des pauses avec le « 4 minutes par heure travaillée ». Côté régimes de travail, c'est l'attaque en règle : selon les brigades, entre 8 et 17 vacations en plus par an et plus de samedis ! Avec une prise de service retardée à 23 heures le dimanche ou les jours fériés, c'est 6 nuits de moins de RC par an et donc 6 nuits de travail en plus !

L'explication de ce chantier de démolition tient en un mot : moins d'emplois ! Lorsque que le courrier du 49 est parti sur Nantes, le trafic représentait 45 emplois, c'est-à-dire la moitié de ceux qui arrivent à Tours (24)... alors que la baisse de trafic n'est "que" de 35 %. Et sur les 24 emplois, la moitié sera alimentée par de la "FTV" (force de travail variable), comprendre intérim, CDD et heures supps !

A Tours, on ne change pas les sales habitudes : en 2019, 482 CDD et intérimaires sont passés sur la Pic, soit 29 temps plein. Entre janvier et août 2020 : 302 pendant la « fête » du Covid !

La grève "surprise, surprise" est le mode d'action que préconise SUD-PTT : on arrête le travail quand on le décide, et non quand débute le préavis ! La direction ne peut rien prévoir. C'est à cet objectif que nous travaillons pour l'ensemble des Pics. A discuter dans toutes les Pics pour préparer un mouvement 😊 national fait de grèves "surprises" !



FERMETURE DES PICS

D'AUTRES SOLUTIONS EXISTENT !

C'est tout un art de tracer des égalités et des équations entre des choses qui n'ont rien à voir. Exemple de maxime simpliste dans la branche courrier : moins de courrier = moins de Pics... « normal, braves gens, on n'y peut rien, c'est la vie »...

Or, on peut poser la question : est-ce la bonne solution que d'éloigner toujours plus les lieux de traitement des lieux de distribution ? Est-ce une bonne idée que d'allonger les liaisons routières ? Qu'est-ce qui empêche de maintenir nos centres actuels même avec une baisse du courrier ? Rien, absolument rien !

Il est d'autant plus étonnant de ne pas explorer cette piste que la tendance aujourd'hui est plutôt de rapprocher les lieux de production, de traitement et de distribution des villes plutôt que de faire faire des parcours aberrants.

En tout cas, après avoir installé les Pics près des autoroutes et des aéroports lors du plan "Cap Qualité Courrier" (CQC), la direction n'a toujours pas senti le vent tourner. En haut lieu, on préfère planter des arbres pour compenser les émissions carbone...

J+1 : POUR SUD-PTT, CLAP DE FIN DES BRUITS !

Est-ce que cela fait partie d'une stratégie bien huilée ? C'est bien possible car à force de répéter en boucle des hypothèses et des suppositions, elle deviennent des certitudes.

Toujours est-il que nombre de directeurs nous expliquent, à mots couverts et sous le manteau, que courant 2022 le sort du J+1 serait donc réglé ! Et du côté du Siège, on nous dit réfléchir à une nouvelle gamme courrier, sans plus de précision, mais sans les nuiteux ? Qu'on ne compte pas sur nous pour colporter des bruits et des rumeurs !

De la même manière, nous cherchons à rassembler, plutôt qu'à diviser, les collègues des Pics et de Viapost-Néolog qui bossent souvent côte à côte. Combattre le dumping social fait tout autant partie de nos objectifs que de garder les services de nuit !

NOS REVENDICATIONS

- l'arrêt des fermetures des Pics et de la massification du courrier,
- le comblement des emplois vacants par la mutation des collègues intéressé-es et le recrutement des intérimaires ou CDD qui travaillent depuis trop longtemps dans la précarité,
- un certain nombre de mesures visant à reconnaître et compenser la pénibilité comme : l'octroi d'un an de bonification tous les sept ans travaillés, 4 agents par MTIPF, l'augmentation des temps de pause et instauration de micro-pauses, l'alternance de positions assis/debout, ...
- le II.1 grade de base afin de reconnaître la polyvalence imposée et généralisée, avec le passage sur le niveau de fonction supérieur pour les agents déjà en II.1,
- le versement d'un 13ième mois, revendication commune à tout le personnel de l'entreprise,
- l'heure de nuit à trois euros,
- la compensation des jours fériés coïncidant avec les jours de repos pour tout le personnel, et en particulier pour les services de nuit totalement exclus du dispositif.